Le réseau de transport d'électricité

Webinaire de lancement du Portail Flexibilités locales

Edition du 14 octobre 2026

Bonnes pratiques et règles de conduite



Ce webinaire est enregistré à des fins de formation et de support pédagogique et sera disponible en ligne.



Les micros sont désactivés. Vous pouvez poser vos **questions au fil-de-l 'eau dans le fil de discussion**, veuillez préciser le nom de votre entreprise/organisme dans vos messages.



L'invitation **d'outil IA** pour transcription ou enregistrement est **interdite**.

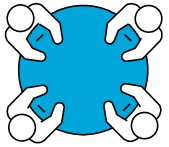


Les slides seront disponibles en ligne sur les sites Concerte de RTE et du CURDE d'Enedis.

Concertation RTE

Participer aux GT/AT de la CAM ou aux sessions plénières

Pour vous inscrire aux listes de diffusion relatives aux groupes de travail (GT) et aux ateliers techniques (AT) organisés dans le cadre de la Commission Accès au Marché (CAM) du Comité des Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité (CURTE), ou pour rejoindre la liste de diffusion de la plénière CAM, merci de **faire la demande** uniquement à la BAL suivante :





RTE-CONCERTE-CAM@rte-france.com

et de **préciser** le ou les groupes auxquels vous souhaitez participer :



- ❑ Sessions plénières de la CAM
- ❑ *GT RR-RC*
- ❑ *GT PROG-MA*
- ❑ *GT SSY*
- ❑ *GT RE*
- ❑ *GT Flexibilités Réseaux RPT et RPD*
- ❑ *GT Effacement Transverse*
- ❑ *GT EnR*
- ❑ *GT Interruptibilité*
- ❑ *GT Mécanisme de capacité*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de programmation (RP)*
- ❑ *AT dédiés aux acteurs d'ajustement (AA)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de réserve (RR)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables d'équilibre (RE)*
- ❑ *AT dédiés aux GRD et ELD*
- ❑ *AT relatifs aux effacements*

Concertation Enedis

- Créer son compte sur le site de Concertation des Utilisateurs du Réseau de Distribution d'Electricité (CURDE) pour avoir accès aux supports, aux dates des comités :

- [Se connecter | CURDE (enedis.fr)]

- S'inscrire au Comité des Acteurs du Système Electrique (CASE), dans le cadre d'un contrat avec Enedis

- Pour participer au GT dédié à la flexibilité pour le réseau, faire la demande à l'adresse suivante:
- dct-flexibilites-ras@enedis.fr



Le réseau de transport d'électricité

Ordre du jour

01

20 min

Rappel du contexte de l'expérimentation

02

10 min

Cadre et planning

03

75 min

Présentation Portail & Démo

1 Rappel du contexte

Contexte des flexibilités locales

Les flexibilités contribuent à l'équilibre du **système électrique** et sont valorisées sur les marchés opérés par RTE.





Les flexibilités servent aussi à **soulager le réseau localement**. C'est un mécanisme complémentaire appelé **flexibilités locales**.



La flexibilité désigne la capacité d'un site (production, consommation ou stockage) à moduler sa puissance à la hausse ou à la baisse, en réponse à un signal d'activation.

Rappel de la place du Portail Flexibilités au sein des initiatives marché de Flexibilités « réseau » et « locales » de RTE et Enedis

Sans réservation de capacité

Avec réservation de capacité

AO Flexibilités Locales

- **REFLEX** (optimisation du dimensionnement des S3RENR RPD)

- **Soutien à la conduite et travaux**

AO Flexibilités Locales

- **Report de la date d'investissement**

Portail Flexibilités

- Gestion des contraintes en cas de travaux RPT et RPD
- Gestion des contraintes résiduelles RPT et RPD

Objet des GT du 25/06/25 et du 17/03/26 et de cette session

AO Flexibilités Locales

- **AO Flexibilité locale PV BT** Contraintes résiduelles dues au dimensionnement du réseau, conjoint RPT/ RPD

Mécanisme d'ajustement pour cause Réseau

RTE peut recourir au MA pour gérer les congestions du RPT en temps réel.

AO Flexibilités

- **Perquié** (raccordement d'une flexibilité pour le report ou remplacement d'un investissement sur le réseau RPT)
- **Nouveaux AO prévus pour 2027 et 2029**.

Le Portail Flexibilité est une expérimentation portée par Enedis et RTE qui englobe les cas avec et sans réservation de capacité.

Les attendus du portail flexibilités locales

1. **Disposer d’un Portail unique** dans lequel les acteurs de marché peuvent consulter les besoins de flexibilités locales publiés par Enedis et RTE

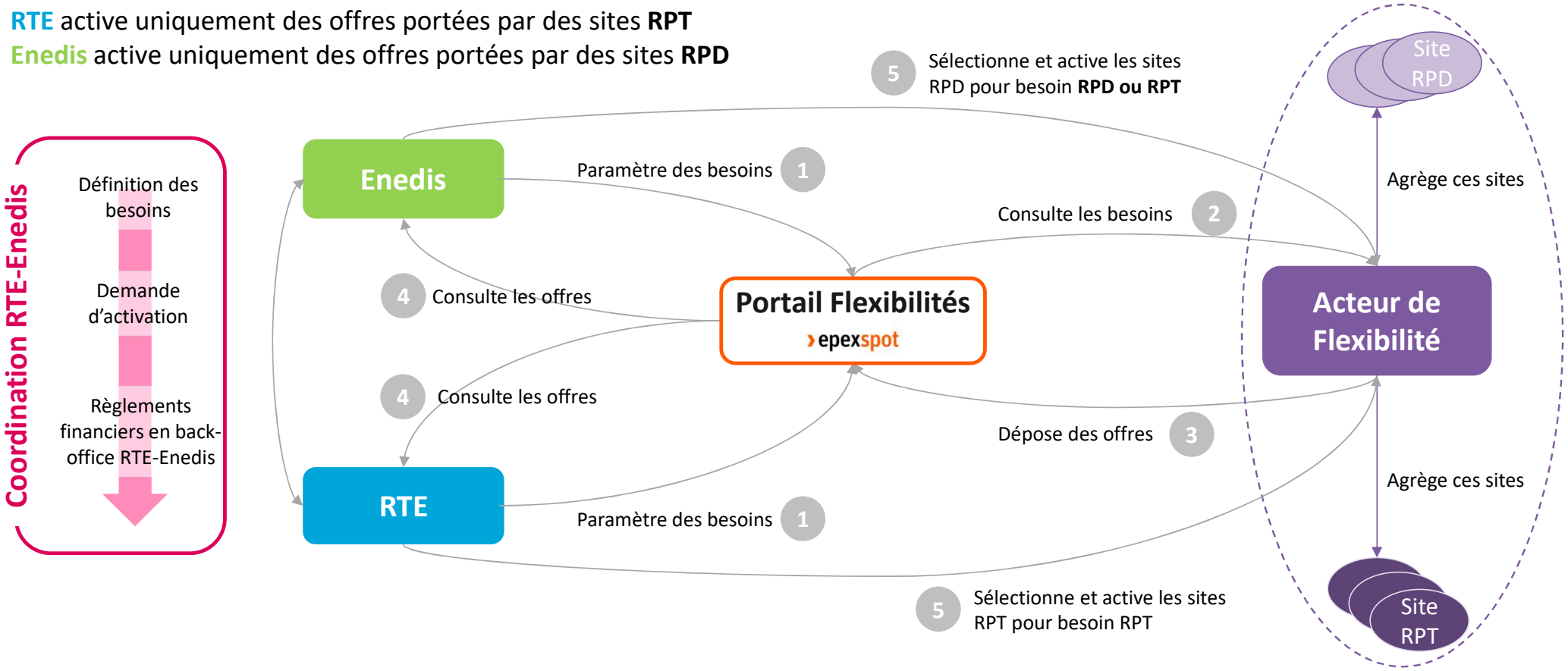
2. **Simplifier** le processus d’achat des services de flexibilité locale en s’appuyant sur un jeu de règles de marché approuvé par le régulateur de l'énergie

3. **Harmoniser le cadre d’achat** des services de flexibilités locales par les gestionnaires de réseau

4. **Faire émerger, à terme, de nouvelles offres de flexibilités locales** afin de dégager des nouvelles capacités sur les réseaux

Coordination pour l'activation des offres

RTE active uniquement des offres portées par des sites **RPT**
Enedis active uniquement des offres portées par des sites **RPD**



Principes fondamentaux

RTE peut recourir à des flexibilités raccordées au **RPT** pour gérer des contraintes du **RPT.**
Enedis peut recourir à des flexibilités raccordées au **RPD** pour gérer des contraintes du **RPD ou du RPT.** AL1

Sur le Portail, vous verrez des Besoins dits RPT (propriétaire du Besoin RTE) ou des Besoins dits RPD (propriétaire du Besoin Enedis). Cette dénomination ne provient pas de l'origine de la contrainte mais bien de la portion du réseau éligible et par conséquent du Gestionnaire de Réseau dont l'appel au marché est la prérogative. Ainsi :

Un **Besoin dit RPD** s'appuie sur un périmètre de Sites exclusivement raccordés au Réseau Public de Distribution exploité par Enedis.

En cas d'Activation du Service en réponse à ce Besoin, **Enedis** :

- Activera le service de flexibilité RPD ;
- Contrôlera le réalisé de l'activation ;
- Rémunèrera et facturera le Participant.
- S'il s'agit d'un Besoin RPD avec réservation de capacité, l'Engagement est pris par **Enedis** et le Participant.

Un **Besoin dit RPT** s'appuie sur un périmètre de Sites exclusivement raccordés au Réseau Public de Transport exploité par **RTE**.

En cas d'Activation du Service en réponse à ce Besoin, **RTE** :

- Activera le service de flexibilité RPT ;
- Contrôlera le réalisé de l'activation ;
- Rémunèrera et facturera le Participant.
- S'il s'agit d'un Besoin RPT avec réservation de capacité, l'Engagement est pris par **RTE** et le Participant

Diapositive 11

AL1 Ne faudrait-il pas mettre en exergue (souligner, couleur) «ou du RPT» , et redire en coordination avec RTE ?
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T15:51:59.569

Zones du réseau concernées et cas d'usage

LE1

L'expérimentation est menée dans la partie Sud-Ouest du réseau électrique, sur des portions allant de la BT à la HTB2. Les besoins publiés par RTE et Enedis seront **exprimés sur des nœuds du réseau situés dans ces départements**.

A noter, des **sites situés dans des départements limitrophes** pourraient être **également éligibles**, notamment dans le cas de nœuds de réseau situés à la frontière des départements impliqués.

Les produits contractualisés sur le Portail Flexibilités seront :

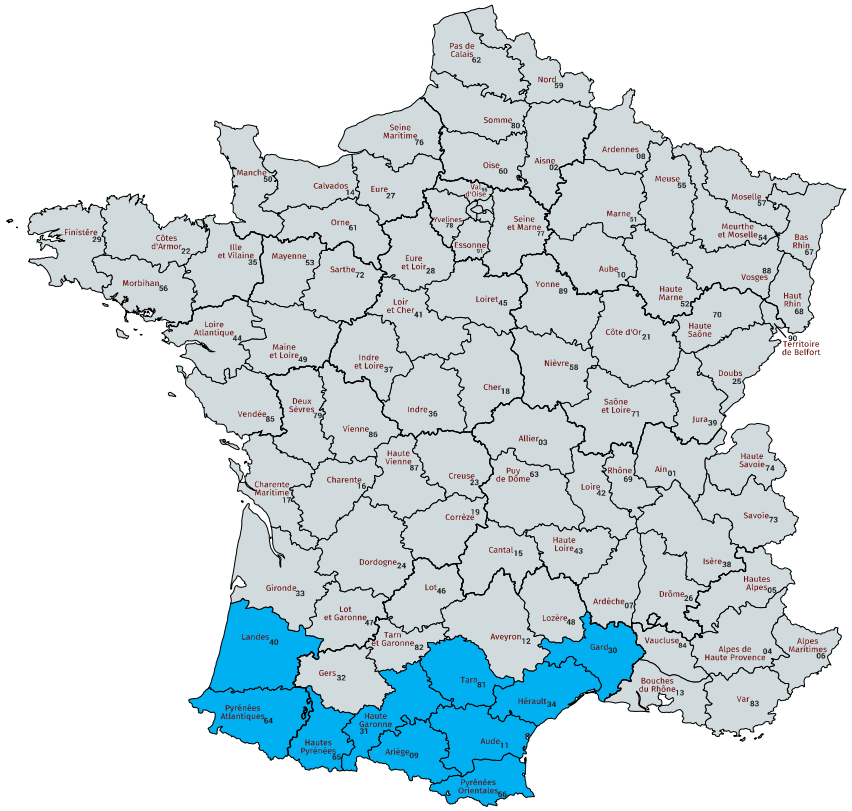
Service de flexibilités locales avec réservation de capacité

S'ils sont retenus, les acteurs de marché reçoivent un **prime capacitaire** en échange de la disponibilité de leur capacité à l'activation pendant la période de contrainte. Ils reçoivent également un **paiement à l'activation**.

AT3

Service de flexibilités locales sans réservation de capacité

Si leur offre est retenue, les acteurs de flexibilités doivent faire leurs meilleurs efforts pour recevoir et mettre en œuvre les activations émises par le Gestionnaire de réseau pendant la période de contrainte. Ils reçoivent un **paiement à l'activation**.



RPD = Réseau Public de Distribution / RPT = Réseau Public de Transport

Diapositive 12

LE1 Autre proposition (slide préparée pour la CAM de vendredi)
EMPRIN Lucie; 2026-10-09T07:14:57.712

LE2 Est ce qu'on laisse les départements hachurés ou bien on colorie tout comme pour le point presse ?
EMPRIN Lucie; 2026-10-12T09:11:44.867

SM2 0 Je pense qu'il faudrait faire comme le point presse pour ce 1er webinaire. Lors du 2ème webinaire il sera possible d'entrer dans le détail.
Maintenant si vous souhaitez garder cette représentation pas de problème
MIROFF Sebastien; 2026-10-13T05:22:23.018

LE2 1 OK ça me va, j'ai changé
EMPRIN Lucie; 2026-10-13T08:25:19.933

AT3 Rémunération ?
Pour être cohérent avec la suite de la présentation
TEJEDA Alberto; 2026-10-13T08:52:09.793

2 Cadre et planning

Un cadre réglementaire qui permet de lancer l'expérimentation



Décret d'application de l'article L322-9 : 10 juin 2026
Publication du décret en lien avec le code de l'Energie : Autorise les gestionnaires de réseau de distribution à acheter des services de flexibilité sur la base de règles approuvées par le régulateur.



Délibération de la CRE : 22 juillet 2026
Délibération relative au projet de règles encadrant le fonctionnement de ce portail



Mise en œuvre des règles : 01 septembre 2026

Règles expérimentales du portail flexibilités

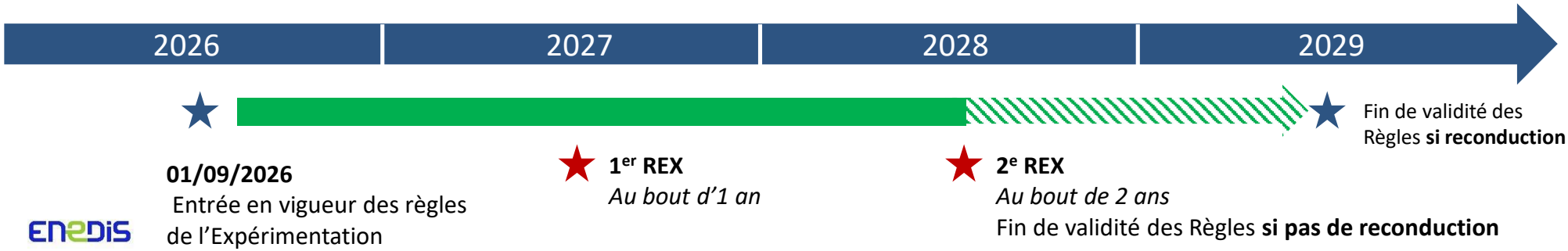
Le projet de règles expérimentales du Portail Flexibilités s'inscrit exclusivement dans le cadre de cette expérimentation et **ne préfigure pas les règles d'un futur marché pérenne** destiné à gérer les contraintes du réseau à l'échelle locale.

Ces Règles :

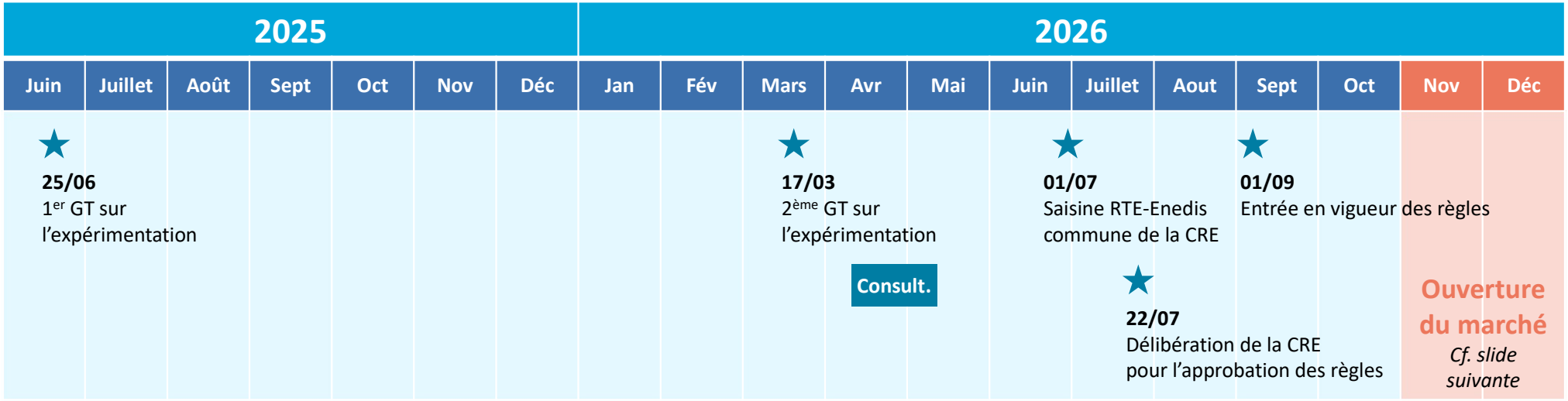
- Ont été co-écrites et portées par **RTE et Enedis**
- Ont une durée de validité définie dans le temps et associée à la durée de l'Expérimentation : à partir de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2026, **2 à 3 ans**.

Ainsi, l'accord de participation est **tripartite** et a une durée de validité, qui est la même que celle des Règles.

Dans le cas d'une pérennisation, RTE et Enedis **concerteront un nouveau jeu de règles**.



Rappel du déroulé de la concertation



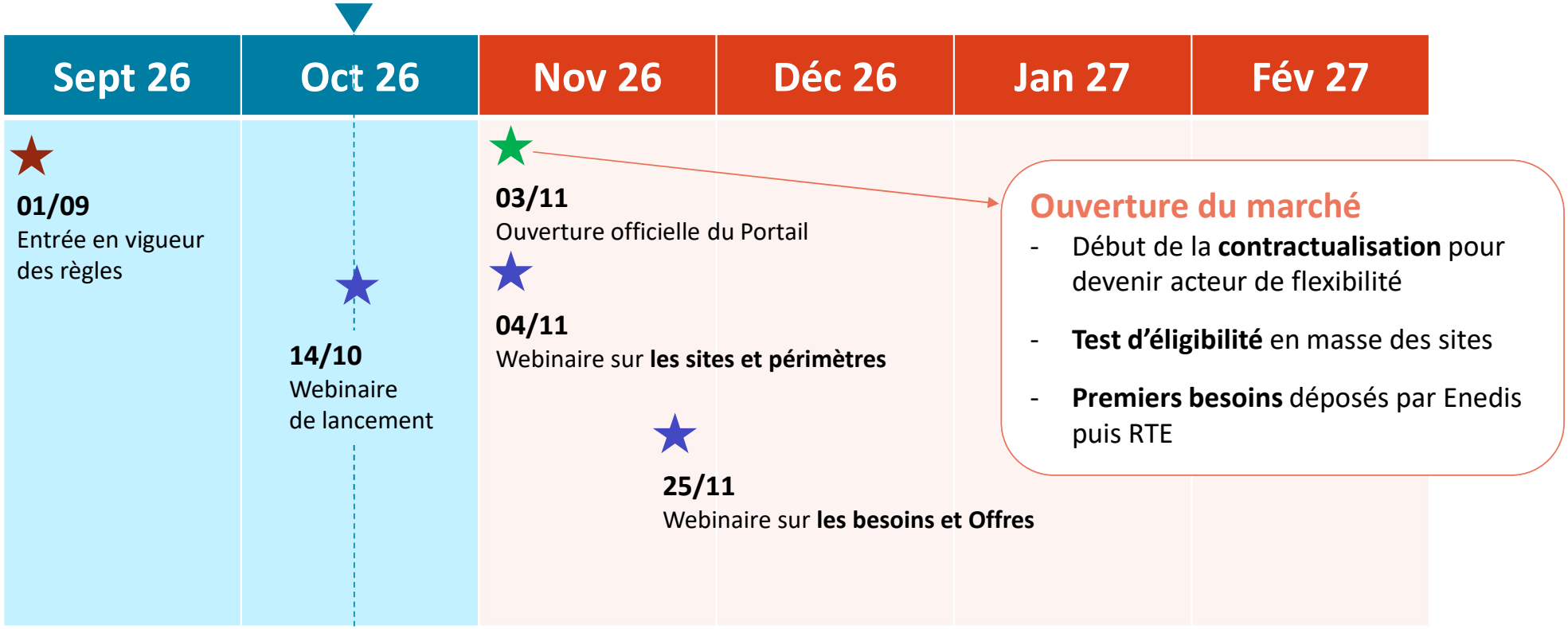
L'historique de concertation et de consultation est disponible sur les sites :

- Concerte de RTE
- CURDE d'Enedis

Les « **Règles expérimentales Portail Flexibilités** » sont disponibles sur :

- RTE : Portail Services de RTE
- Enedis : Co-construction-flexibilite-locale ENEDIS

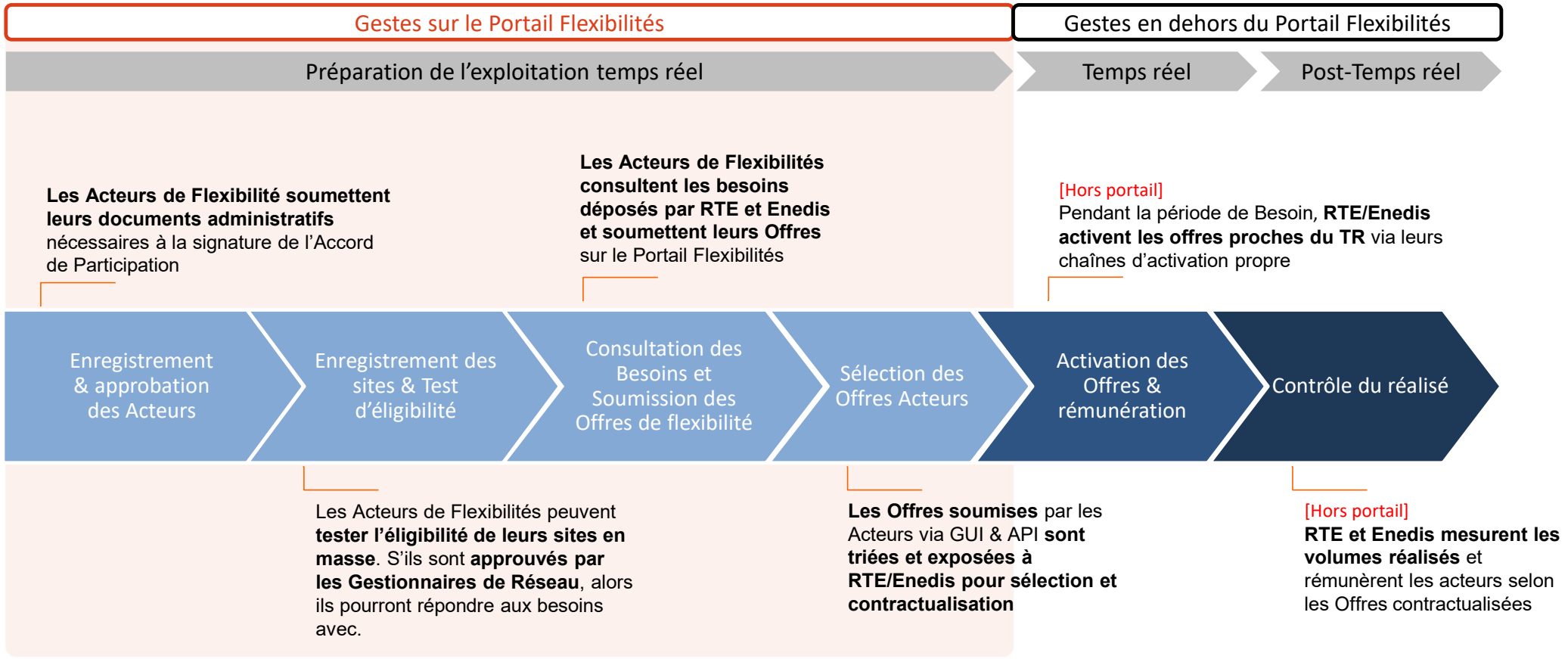
Planning de déploiement de l'outil



3 Webinaires enregistrés de présentation et formation au Portail

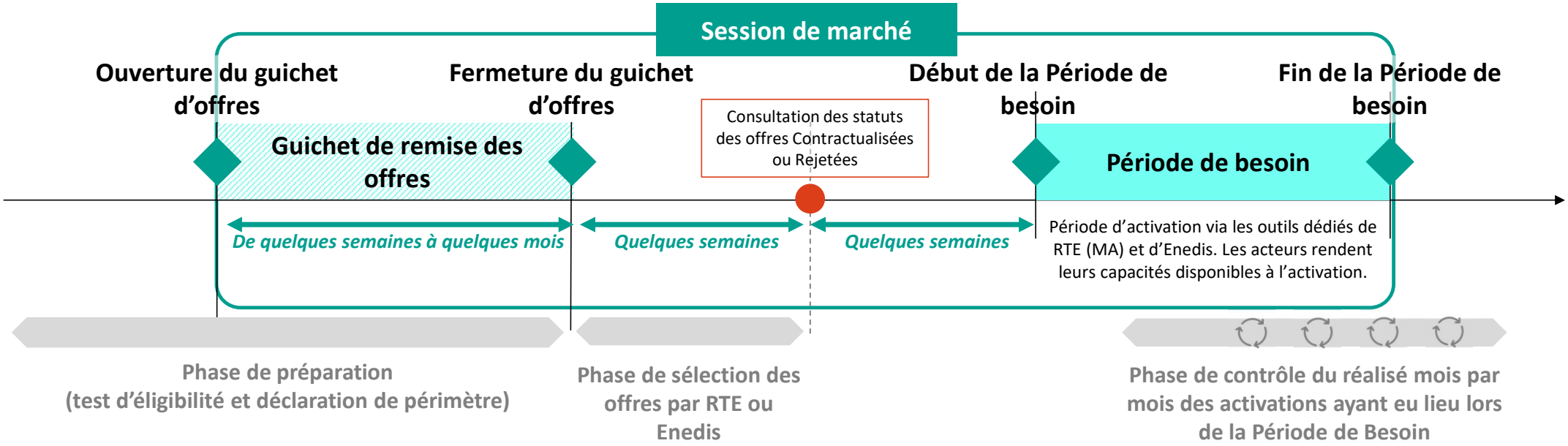
3 Présentation de l’application « portail flexibilité »

Les grandes étapes du marché



Concept de la session de marché : support du marché de flexibilités locales dans le Portail Flexibilités

Le marché de la flexibilité locale est soutenu par l'objet **Session de Marché** dans le Portail Flexibilités qui enchaine guichet de dépôt des offres, période tampon et période de besoin (i.e. la période d'activation du service de flexibilité) :



MA = Mécanisme d'Ajustement de RTE

Présentation générale du Portail (1/2) – Public LE2

Je souhaite voir le portail !

Utiliser le lien du portail – une page d'accueil est disponible avec des informations utiles

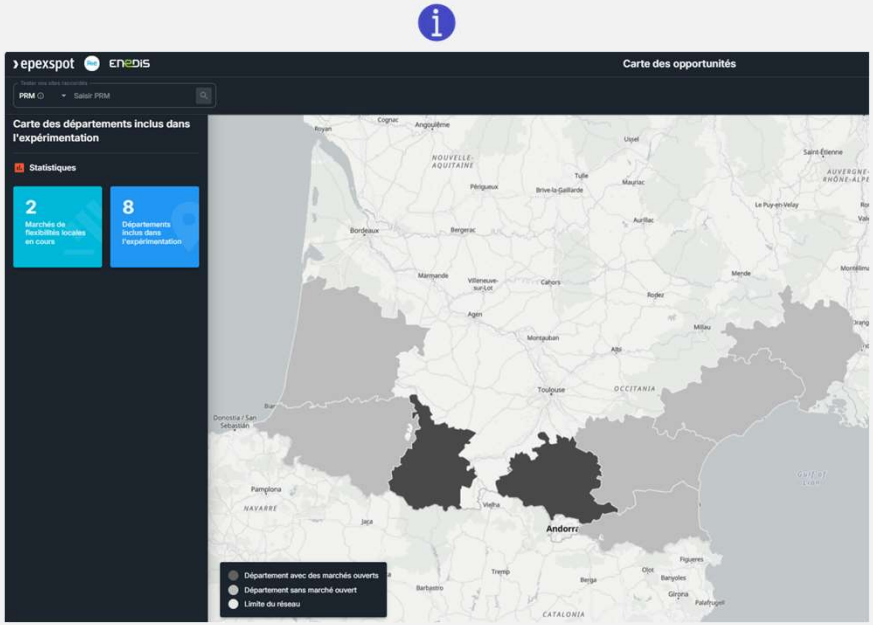
Cliquer sur l'onglet « **Opportunités** »

Cliquer sur **Carte du Portail Flexibilités RTE & Enedis**

Faire un test unitaire de site RPT ou RPD

Créer un compte pour votre entreprise en spécifiant un code EIC en X

Je suis maintenant prêt pour en voir plus sur le portail et tester une liste de site RPT ou R… . AL1



Diapositive 21

AL1 «test en masse» = faut-il préciser «tester une liste de PRM/EIC PPE» ?
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T15:58:58.606

LE1 0 J'ai remplacé le «test en masse» par test en d'une liste
EMPRIN Lucie; 2026-10-12T08:32:41.949

LE2 @Matthieu - ajouter la création de compte et spécifier le code EIC?
EMPRIN Lucie; 2026-10-12T15:18:14.221

MF2 0 On le dit dans la partie onbording nn ? Mais après je suis d'accord avec la démo de Laurent je me dis que c'est bizarre de montrer l'interface utilisateur avant de faire l'onbording
FAUROUX Matthieu; 2026-10-12T15:28:53.398

Présentation générale du Portail (2/2) – Connecté

Je suis connecté et je souhaite naviguer sur le portail

Gérer mon **Profil**, et gérer l'accès à de nouveaux **Utilisateurs** de votre entreprise au Portail.

L'onglet « **Gérer mon organisation** » pourra me permettre de consulter toutes mes informations d'entreprise

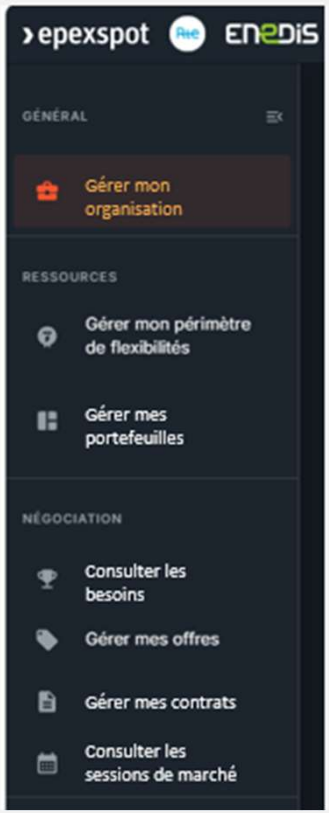
L'onglet « **Gérer mon périmètre de flexibilités»** et « **Gérer mes portefeuilles** » me permettra de gérer mes sites (import…) et mes regroupements de sites

L'onglet « **Consulter les besoins** » pour voir les besoins et faire des offres

Les onglets « **Gérer mes offres** » et « **Gérer mes contrats** » pour voir mes offres en cours et celles contractualisées

L'onglet « **Consulter les sessions de marché** » pour voir toutes les sessions ouvertes et les besoins créées sur les sessions

Vous connaissez les différents onglets, nous allons maintenant les détailler et vous montrer le parcours utilisateur !



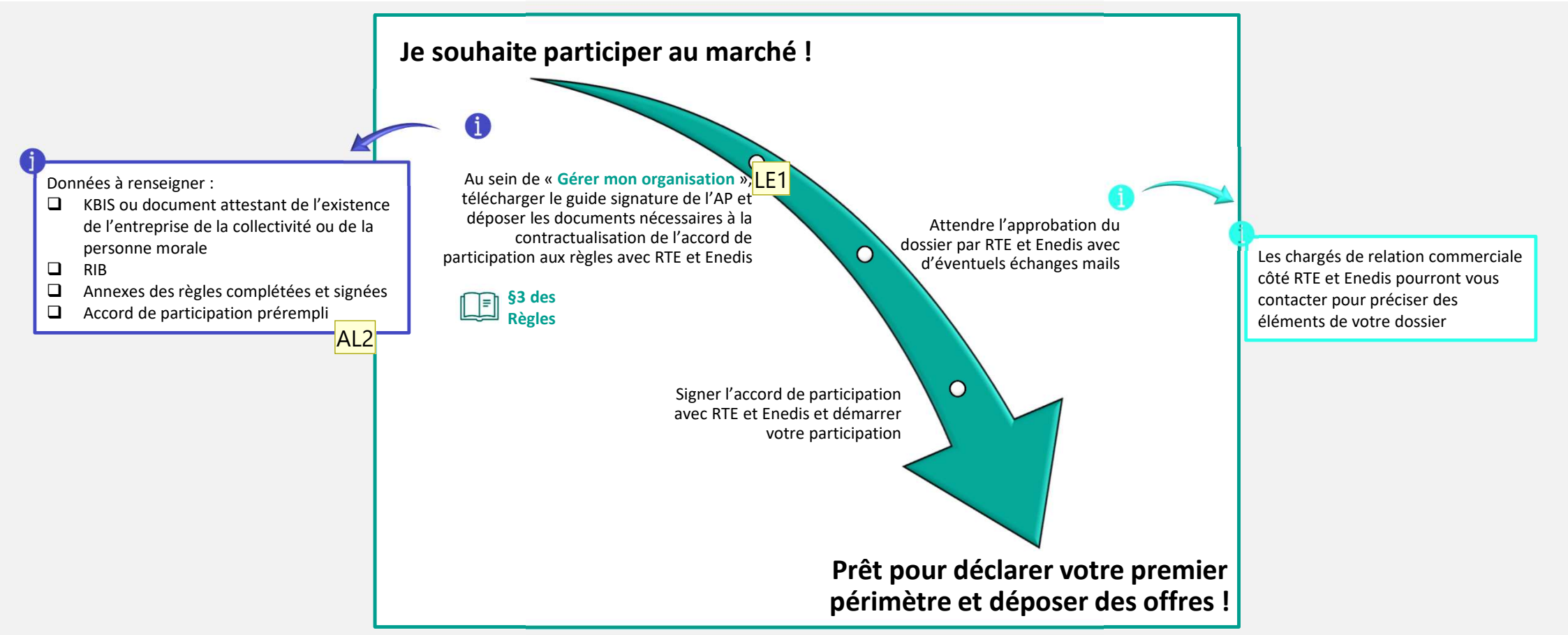




DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

Gérer mon organisation - Contractualisation de l'accord de participation et gestion des données de mon entreprise



Diapositive 24

LE1 @epex montrer le bouton pour télécharger le modop
EMPRIN Lucie; 2026-10-08T15:48:44.417

AL2 Comment l'acteur a-t-il l'AP prérempli : il extrait le pdf des règles, ou bien on lui fournit la trame word ?ou un formulaire pdf remplissable ?
Finalement, comment se fait la signature, EPEX propose un module ?
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T16:00:14.199

LE2 0 Le dossier de contractualise qu'il télécharge depuis epex contient les annexes word des règles qui doivent être remplies/ signées (annexe 1 et 3). Il doit remplir la 1 et remplir et signer la 3
EMPRIN Lucie; 2026-10-12T08:33:51.465



DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

Gérer mon périmètre de flexibilité (1/2) - Définitions

Qu'est ce qu'un site ?

- Une **installation physique** (production, stockage ou consommation flexible) que vous enregistrez sur la plateforme afin de proposer de la flexibilité au gestionnaire de réseau.

Qu'est ce qu'un nœud de marché et nœud de connectivité ?

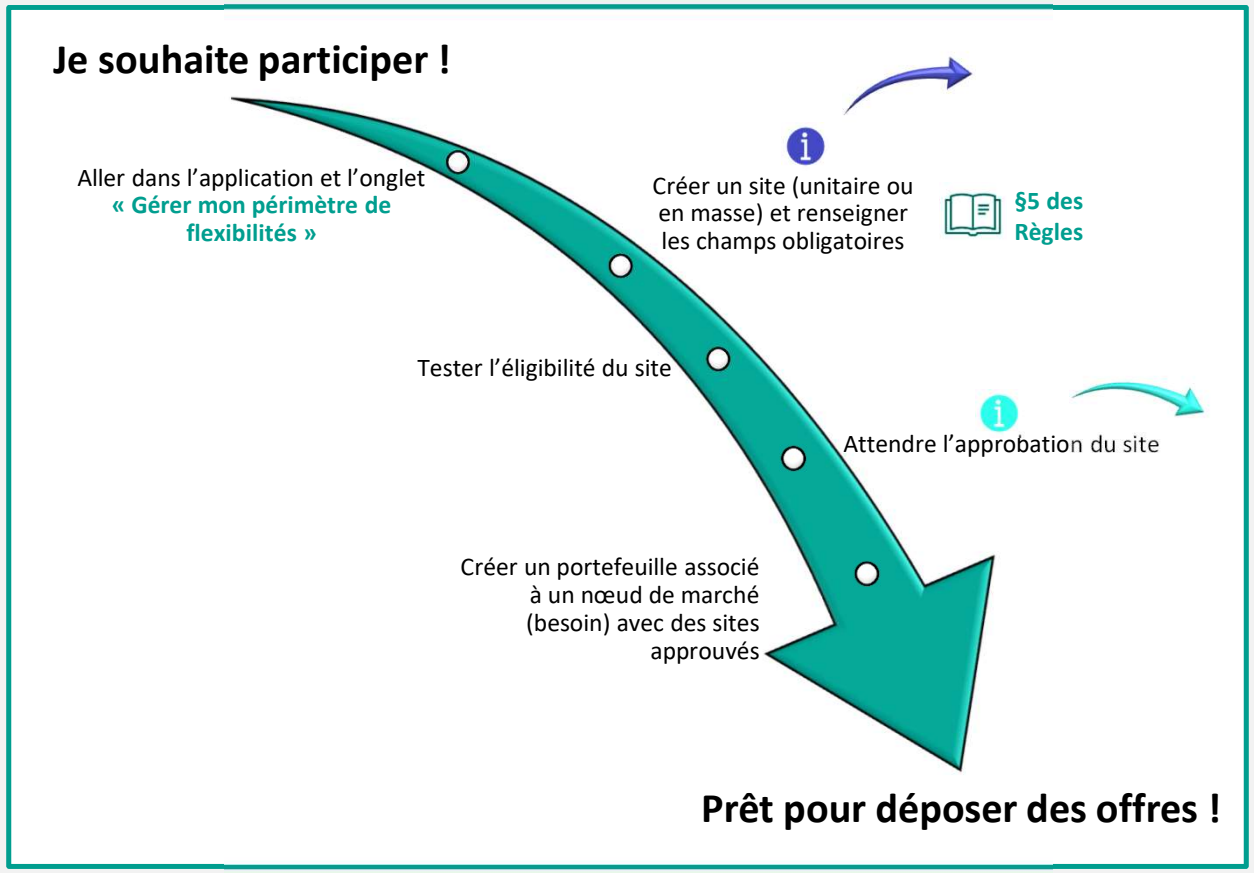
- **Le nœud de marché est l'unité géographique d'expression des besoins de flexibilités locales** par les gestionnaires de réseau.
- **Le nœud de connectivité est le point de connexion du réseau**. Les sites sont raccordés aux nœuds de connectivité. Un nœud de marché est composé de différents nœuds de connectivité. Enedis et RTE ont chacun leurs nœuds de marché.
- **Pour répondre à un besoin, il faut avoir un site raccordé à un nœud de connectivité rattaché au nœud de marché.**

Qu'est ce qu'un portefeuille ?

- **Un portefeuille regroupe un ou plusieurs sites associés à un même nœud de marché et un même service** (Enedis avec ou sans réservation de capacité, RTE avec ou sans réservation).
- **Il constitue l'unité de soumission d'une offre sur la plateforme.**

AL1

Gérer mon périmètre de flexibilité (2/2) – Les grandes étapes



Données à renseigner :

- ❑ Nom [illegible]ite,
- ❑ N°PRM (RPD) ou code EIC PPE (RPT),
- ❑ Le type de site,
- ❑ La capacité de flexibilité;
- ❑ La filière de la capacité;
- ❑ Le.s service.s auquel on souhaite le rattacher : Enedis avec ou sans réservation, RTE avec ou sans réservation
- ❑ Les spécifications techniques (statut de raccordement et type de site)

Les critères d'approbations peuvent différer entre RPT et RPD.
Ils feront l'objet d'un focus particulier lors d'un prochain webinaire.

§5 des Règles

Diapositive 27

AL1 Attention, le §5 c'est la déclaration du périmètre…. On ne voit pas bien ici le doublon entre déclarer un site sur le portail, et déclarer un périmètre dans SIKAPA ? C'est peut-être volontaire ?
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T16:04:42.056

MF1 0 Oui tout à fait, c'est volontaire, l'idée c'est de dire qu'on va faire un autre webinaire focus sur le sujet
FAUROUX Matthieu; 2026-10-13T11:27:44.044

LE2 Commentaire epex : Rajouter spécifications techniques («statut de raccordement» et «type de site»)
Rajouter la filière de la capacité
EMPRIN Lucie; 2026-10-12T11:57:19.674

SR2 0 rajouté
Sébastien ROLLAND; 2026-10-13T10:34:25.375



DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

Consulter les Besoins et les Sessions de marché (1/2) – Repérer à quel marché répondre sur le Portail

§4 des Règles

Quelle est la taille et le sens du service recherché par RTE ou Enedis ? Consultez la taille minimale et maximale des offres et le sens (hausse ou baisse) depuis l'onglet des « Besoins »

Quels sites de mon portefeuille sont éligibles à ce Besoin ? Tester l'éligibilité de vos sites via l'onglet « Sites » et télécharger le résultat. Le **nœud de marché** matérialise cet ensemble dans le Portail



Quand le Service doit-il être livré ? La période de Besoin visible depuis l'onglet « Consulter les Besoins » vous permet de savoir quand les activations du Services sont attendues.

Jusqu'à quand puis-je déposer des offres pour ce besoin ? Consultez les sessions de marché ou bien leur statut dans l'onglet « Consultez les Besoins »

Avec ou sans réservation de capacité, RPT ou RPD, consultez le service associé au besoin et à la session de marché pour le savoir.

Consulter les Besoins et sessions de marché (2/2) - Dépôt d'une offre

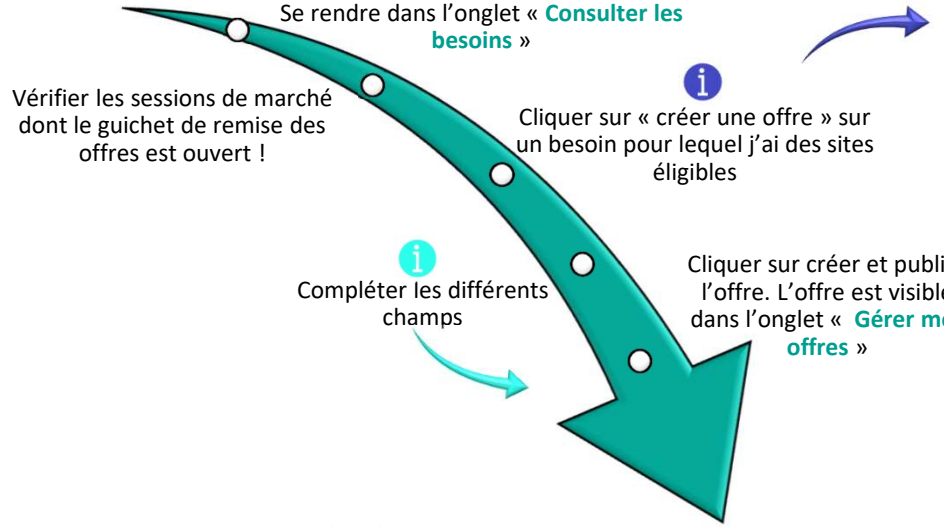
AL2

Qu'est ce qu'une offre ?

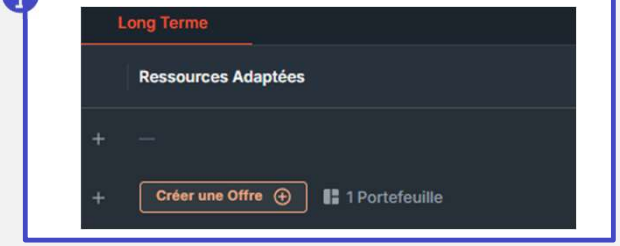
- Une offre est une proposition soumise par acteur de flexibilité pour fournir une capacité de flexibilité pendant une période de livraison (ou période de besoin) définie, **en réponse à une session de marché dont le guichet de remise des offres est ouvert.**
- **Les offres sont définies au niveau d'un portefeuille et associées à un nœud de marché.** Elles spécifient une puissance disponible, un prix et une plage horaire de livraison. La création d'un portefeuille au nœud de marché du besoin est indispensable à la soumission d'une offre. Ce portefeuille peut selon les cas être constitué d'un unique site, ou agréger un grand nombre de sites

AL1

Je souhaite déposer une offre !



L'offre sera automatiquement envoyée à la fermeture du guichet de remise des offres !



Les données à compléter :

- ❑ Type de service : Enedis avec ou sans réservation / RTE avec ou sans réservation,
- ❑ Sens : Hausse ou baisse,
- ❑ Sélectionner le portefeuille,
- ❑ La période de l'offre,
- ❑ Le prix de réserve (cas avec réservation de capacité),
- ❑ Le prix d'utilisation (prix pour l'activation).

Diapositive 30

AL1 Proposition : ce portefeuille peut selon les cas être constitué d'un unique site, ou agréger un grand nombre de sites
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T16:06:35.762

AL2 Est-ce que les offres sont forcément déposées par IHM, ou bien EPEX met une PAI à disposition des acteurs ?
LAVOIX Arnaud; 2026-10-09T16:07:39.455

MF2 0 Forcément en IHM à date, on n'a pas exploité les API il me semble
FAUROUX Matthieu; 2026-10-12T14:09:03.451



DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

Gérer mes offres et contrats – Comment savoir que mon offre est retenue après la clôture d'un appel d'offres ?

Statut	Offre sur les produits RTE_AVECCAPA ou ENEDIS_AVECCAPA (=Service avec réservation de capacité)	Offre sur le produit RTE_SANSCAPA ou ENEDIS_SANSCAPA (Service sans réservation de capacité)	Sur le Portail …
Contractualisé pour la réserve ou Contractualisée pour l'énergie	LE1 Cela équivaut à un **engagement de réservation de capacité** conformément (Règles §6) Votre capacité doit être disponible pendant toute la période de besoin, en l'échange de quoi RTE vous verse une rémunération fixe capacitaire. **§6 des Règles**	Votre Offre est **conforme aux exigences technico-économiques de RTE ou d'Enedis**. Pendant la période de Besoin, préparez-vous à recevoir des activations. Aucune garantie d'activation n'est donnée par RTE ou Enedis. Vous recevrez une rémunération en cas d'activation à la hauteur de votre prix variable à l'activation . **§7 des Règles**	**Votre Offre apparait dans vos Contrats !**
Rejetée	Votre offre n**e fait pas l'objet d'une réservation de capacité.** Vous ne recevez pas de prime fixe et n'est pas engagé auprès de RTE ou Enedis.	Votre Offre **n'est pas conforme aux exigences** technico-économiques de RTE ou d'Enedis, vous ne serez pas activés pendant la période de Besoin.	**Le statut est consultable depuis la page Gérer mes offres**

Diapositive 32

LE1 @EPEX quels sont les noms des statuts des offres ?
EMPRIN Lucie; 2026-10-09T08:37:11.382



DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

Contact LE1

Si vous avez des questions à propos du marché ou si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le processus de contractualisation de l'accord de participation, vous pouvez contacter :

- BAL Enedis : dct-flexibilites-ras@enedis.fr
- BAL RTE : rte-marches-flexlocales@rte-france.com

Pour vous approprier et tester le Portail :

- Créez un compte sur le Portail quand il sera ouvert puis rendez-vous sur le Support Utilisateurs EPEX SPOT Localflex (lien disponible en bas de la page publique du Portail) pour toute demande concernant:
  - ✓ Un problème rencontré sur la plateforme
  - ✓ L'utilisation de la plateforme
  - ✓ L' accès en environnement de test



Diapositive 34

LE1 EPEX à revoir

EMPRIN Lucie; 2026-10-08T15:17:29.704

Le réseau de transport d'électricité

Merci pour votre attention et vos retours